



## **Apprentissage de commerce: nouvelle formule dès 2003**

**Le règlement du nouvel apprentissage de commerce est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il a été élaboré dans l'esprit de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Sur quelque 100'000 jeunes terminant chaque année l'école obligatoire, les deux tiers commencent un apprentissage, dont 12'000 dans une branche commerciale. Former des employé(e)s de commerce compétent(e)s et capables d'évoluer sur le marché de l'emploi, c'est le but de la réforme initiée par l'Office fédéral de la formation professionnelle (OFFT).**

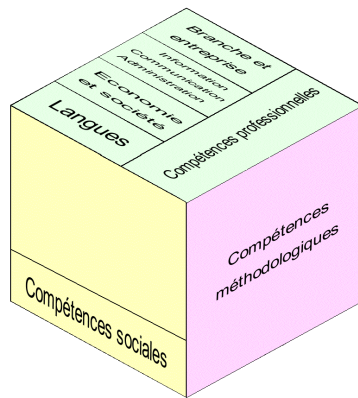
Le marché suisse de l'emploi étant trop petit pour une spécialisation par secteur, les quelque 37 associations professionnelles de Suisse ont décidé de se conformer à un principe de règlement de formation unique. De plus, de nombreux(ses) apprenti(e)s changent de domaine à la fin de leur formation de base. Le but du nouvel apprentissage est donc de garantir la mobilité des employés de commerce dans tout le domaine commercial.

### **Nouvelles compétences requises**

La réforme de la formation commerciale de base vise deux objectifs principaux:

- développer l'autonomie des futurs employé(e)s de commerce pour qu'ils assument leurs responsabilités, prennent confiance en eux et acquièrent le sens de l'initiative. Après quelques semaines, ils(elles) se verront déjà confier des tâches qu'ils pourront assumer de façon indépendante.
- apprendre à apprendre: les apprenti(e)s développent des méthodes d'apprentissage qu'ils utiliseront pendant toute leur vie professionnelle. Ils acquièrent ainsi les bases nécessaires pour s'adapter à un marché de l'emploi dynamique.

Compte tenu des lacunes de l'ancien concept, les représentants des écoles et des entreprises ont décrit par un dé les futures compétences clés des employés de commerce. Ce dé remplace le profil professionnel actuel et exprime symboliquement l'interdépendance des trois domaines de compétences dans le processus de formation. On l'utilise souvent pour montrer aux apprentis le but à atteindre.



**Graphique 1: le dé des compétences symbolise les buts de la réforme de la formation commerciale de base.**

Par **compétences professionnelles**, on entend la maîtrise des connaissances techniques qui permettront aux apprenti(e)s d’être efficaces dans leur domaine d’activité. Les **compétences méthodologiques** (par exemple techniques de présentation ou vente) désignent les instruments de travail qui leur permettront d’appliquer à bon escient les outils adaptés à chaque situation. Les **compétences sociales** désignent quant à elles l’aisance dans les rapports avec les collègues et la clientèle, la faculté de travailler en équipe, de gérer des conflits, etc.

### **Trois profils de formation**

Fini la distinction qui a prévalu jusqu’à aujourd’hui entre employé(e)s de bureau et de commerce. A la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes pourront désormais choisir entre trois profils différents qui dureront chacun trois ans: la formation de base (profil B), la formation élargie (E), tous deux avec CFC, ou la maturité professionnelle (profil M), cette dernière qui se présente comme une filière intégrée au profil E.

Un bilan à l’issue de la première année permettra une éventuelle réorientation. L’avantage de cette formule, outre sa perméabilité, est d’offrir une formation adaptée aux capacités de chacun(e).

Les employé(e)s de commerce ayant suivi le profil B seront capables de remplir des tâches à caractère essentiellement administratif. Ils auront des notions de base d’une deuxième langue. Le profil E formera pour sa part des employé(e)s plus autonomes, au sens de l’initiative développé, avec de bonnes connaissances d’une deuxième langue nationale ainsi que de l’anglais. Le profil M ou maturité se distinguera essentiellement sur le plan scolaire, puisqu’il remplira les exigences d’une maturité professionnelle avec CFC (profil E).



Le nouveau règlement s'appliquera à tous les nouveaux apprentissages de commerce dès la rentrée prochaine. Le processus entamé au milieu des années 90 touche ainsi à sa fin.

L'avènement de l'informatique et les changements survenus dans le monde du travail lancent de nouveaux défis aux entreprises. D'où la nécessité de redéfinir les objectifs de la formation professionnelle en général et ceux de la formation commerciale en particulier.

Pour plus d'informations: [www.rkg.ch](http://www.rkg.ch).

### **Sandra Lanz, «cobaye» du nouvel apprentissage de commerce**

Sandra Lanz vient de terminer son apprentissage de commerce à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Elle raconte son expérience de «cobaye» du projet pilote de la réforme de la formation commerciale de base.

«Au début, ce n'était pas facile: nous étions soumis à pas mal de stress et plusieurs d'entre nous ont renoncé.» La jeune femme a progressivement compris les avantages du nouveau système, avec notamment l'apprentissage de l'autonomie. Dans l'ensemble, la nouvelle formation commerciale permet de mieux comprendre les mécanismes de l'entreprise et de pousser la réflexion.

«Nous avons dû gérer des processus de A à Z, le suivi d'une facture par exemple. Ou bien la gestion du courrier. Chaque année, plusieurs situations de travail en apprentissage (STA), tâches concrètes à gérer de façon autonome, nous ont permis de nous situer par rapport à ce qu'on attendait de nous. Elles étaient notées, ce qui valorisait notre travail.»

La jeune apprentie a apprécié la nouvelle répartition de la matière scolaire. «Avec le système précédent, les examens se concentraient sur les quinze derniers jours et portaient sur toute la manière apprise en trois ans. Avec la réforme, on arrête par exemple les cours d'informatique après deux ans, et on a ensuite l'esprit plus libre.» L'étude des langues, surtout l'aspect oral, est plus poussée: Sandra Lanz a ainsi pu se présenter à des diplômes internationaux.

«L'interdisciplinarité encouragée par le nouveau règlement nous a en outre donné une plus large vision des choses: nous avons pas seulement fait de la comptabilité, mais nous avons abordé le droit, le civisme, l'économie.»

Sandra Lanz apprécie le fait que les apprenti(e)s qui commencent aujourd'hui puissent profiter de son expérience. «C'est plus facile pour eux. Le matériel s'est amélioré: nous avons des feuilles volantes, ils travaillent sur des livres!» Le nouveau concept a bien eu quelques maladies de jeunesse: ainsi, le cours d'introduction devant fournir un bagage de base



**BUNDESAMT FÜR BERUFSBILDUNG UND TECHNOLOGIE BBT**

**OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE OFFT**

**UFFICIO FEDERALE DELLA FORMAZIONE PROFESSIONALE E DELLA TECNOLOGIA UFFT**

pour s'intégrer rapidement au milieu professionnel a-t-il été raccourci. «Par contre, il nous a été très utile en nous donnant les bases informatiques nécessaires pour commencer tout de suite à travailler.»

La jeune employée de commerce aimerait plus tard se spécialiser dans la gestion du personnel, et plus précisément dans le suivi des apprenti(e)s. «J'ai appris plein de choses dans ce domaine!»